

**FICHE INFIRMERIE**  
**Année scolaire 2024- 2025**

Document non confidentiel à remplir par les familles au début de chaque année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire en prenant contact avec l'équipe de direction ou l'infirmière de l'établissement.

**Elève**

NOM : .....

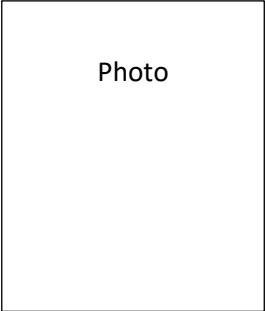
PRENOM : .....

Né(e) le ..... à .....

portable de l'élève s'il en possède un .....

Adresse : .....

Etablissement fréquenté l'année précédente : ..... classe: .....



**Représentant légal 1** Mr/Mme ..... Profession : .....

Adresse : .....

domicile.....

portable .....

**Représentant légal 2** Mr/ Mme ..... Profession : .....

Adresse : .....  domicile.....

portable.....

Situation familiale :  mariés  séparés  divorcés  veuf(ve)

**Très Important:** Nom des personnes (en dehors des parents) habilitées à prendre en charge votre enfant et pouvant vous prévenir rapidement au cas où les parents n'ont pu être joints.

Nom : ..... Lien : ..... N° de  : .....

Nom : ..... Lien : ..... N° de  : .....

**Nom et N° de téléphone du Médecin de famille ou de celui qui suit l'enfant.**

.....

En dehors de Tanger et en cas d'accident survenant au cours de sorties ou de voyages scolaires, l'enfant sera pris en charge par les services de secours d'urgence et dirigé vers la clinique ou l'hôpital le mieux adapté.

Le pôle AEFÉ de Tanger ne prend pas en charge les frais médicaux. Les parents doivent s'adresser à leur assurance scolaire pour les remboursements. L'assurance scolaire est obligatoire et incombe aux familles. Elle assure la couverture des risques médicaux. Elle doit inclure les séjours à l'étranger, les sorties pédagogiques, la pratique du sport, les périodes où l'élève est en entreprise.

**ASSURANCE SCOLAIRE**  UCPE /RMA  CAPE  AUTRE .....

N° de contrat ..... Autre référence .....



## SANTE DE L'ÉLEVE

Les parents dont l'enfant présente un problème de santé particulier sont invités à en informer l'infirmière du lycée ou le secrétariat de l'école Berchet.

Votre enfant a-t-il un problème de santé ?  OUI  NON

ASTHME  OUI  NON ALLERGIE  OUI  NON précision .....

DIABETE  OUI  NON AUTRE .....

Prend-il un traitement régulièrement ? .....

A-t-il des antécédents médicaux ou chirurgicaux que vous souhaitez signaler ?  
.....

Avait-il un P.A.I (projet d'accueil individualisé) l'an passé ?  OUI  NON A renouveler chaque année

Le P.A.I. est un dispositif visant à assister au mieux un élève ayant un problème de santé. Il est nécessaire pour les élèves ayant recours à la Ventoline ou à un autre traitement sur le temps scolaire.

Veillez-vous adresser à l'infirmière en début de l'année.

A-t-il un problème de vision ?  OUI  NON .....  lunettes  lentilles de contact

A-t-il un problème d'audition ?  OUI  NON

Votre enfant est-il atteint de troubles du langage écrit ou autre ?

OUI  NON Nature .....

Votre enfant est-il apte à la pratique du sport ?  OUI  NON

Est-il suivi en consultation spécialisée ? .....

Voulez-vous signaler autre chose ? .....

**Vaccination (école Berchet) :** Votre enfant doit être vacciné (sauf contre-indication médicale reconnue) pour pouvoir être admis à l'école et dans toute autre collectivité d'enfants. Veuillez vérifier son carnet de vaccination et prendre l'avis d'un médecin pour que les vaccinations suivantes soient à jour.

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- Coqueluche
- Rougeole, oreillons et rubéole
- Infections à Haemophilus influenzae de type B
- Hépatite B
- Infections à pneumocoque
- Infections à Méningocoque
- Le BCG (contre la tuberculose) fait partie du calendrier vaccinal marocain

Un rappel pour la vaccination DTP doit être fait à l'âge de 6 ans.

Le carnet de santé de votre enfant peut vous être demandé au cours de sa scolarité.

Une visite médicale est prévue en classe de CP dans le cadre du suivi de santé des élèves.

**Vaccination (lycée Regnault) :** la vaccination DTP est obligatoire et doit être à jour. Un rappel doit être fait à l'âge de 11/12 ans, pensez à vérifier le carnet de santé de votre enfant. La présentation de ce carnet peut vous être demandée au cours de sa scolarité. Une visite médicale est prévue en classe de 5ème dans le cadre du suivi de santé des élèves.

**A propos des médicaments au lycée Regnault :** l'infirmière scolaire n'a pas pour rôle de donner des médicaments aux élèves toutefois elle peut être amenée à le faire, à titre exceptionnel afin de soulager un(e) élève. Les élèves doivent venir au lycée en l'état de suivre leurs cours, les maladies ou douleurs doivent être prises en charge par La famille.

Accord des parents pour le recours au paracétamol (Doliprane 300mg – 500mg)  OUI  NON

Date : .....

Signature des parents (précédée du nom)